

Le Maire de CHATELAUDREN-PLOUAGAT,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2213-1 et suivants),

Vu le Code Pénal,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 approuvant la 8^{ème} partie du livre I de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire),

Vu la demande en date du 23/04/2025 par laquelle **Monsieur GAUBERT Fabien résidant 4 bis La Ville Pohel – PLELO (22170)** sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public, pour la réservation de 2 places de parking devant le 26 rue Pasteur afin d'effectuer des travaux de changement de gouttières pour Mme DANJOU Frédérique.

Considérant que le Maire doit assurer, sur le territoire communal, la coordination des occupations du domaine public intéressant la voirie, sol et sous-sol des voies publiques et leurs dépendances,

A R R E T E

ARTICLE 1 : L'occupation de 2 places de stationnement au 26 rue Pasteur sera autorisée du Lundi 28 avril au Mardi 29 avril 2025 de 8h à 18h.

ARTICLE 2 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

ARTICLE 3 : Monsieur GAUBERT responsable de la mise en place et du maintien de la signalisation temporaire de chantier ainsi que de la sécurité du chantier, pendant toute sa durée, et devra assurer la sécurité des piétons.

ARTICLE 4 : Dès la fin des travaux les dommages qui auraient pu être occasionnés seront immédiatement réparés.

ARTICLE 5 : Monsieur GAUBERT s'acquittera d'une redevance d'occupation du domaine public de **12 € (0,60 € x 2j x 10ml).**

ARTICLE 6 : Cet arrêté municipal suspend temporairement les dispositions antérieures contraires.

ARTICLE 7 : Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de Gendarmerie de CHATELAUDREN-PLOUAGAT sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant de Gendarmerie, le SDIS, la caserne des sapeurs-pompiers de Châtelaudren – Plélo et à **Monsieur GAUBERT.**

Fait à Châtelaudren-Plouagat, le 24/04/2025

P°/Le Maire,

Patrick MARTIN

Maire délégué de Plouagat

